8e atelier INTER-FRICHES

Carnet du participant PERTUS





Anatomie des friches agricoles dans une petite ville sous influence métropolitaine 13 et 14 Octobre 2022



Réseau Inter-friches

Rencontres internationales et interdisciplinaires sur les friches urbaines



Le réseau Inter-friches vise à comprendre les multiples regards disciplinaires portés sur les friches urbaines et périurbaines construire une définition transversale grâce à des ateliers collectifs. Il cherche à caractériser les différentes logiques intervenant dans l'émergence, la transformation et l'évolution des éléments des friches urbaines (trajectoires, systèmes de formes de vie, dynamiques de projection et de représentation) ainsi que leurs conséquences sur les territoires.

A la suite d'un premier programme de recherche (2019-2021) qui a permis l'organisation de 6 ateliers sur différents territoires et dans trois pays différents, un deuxième programme a été lancé, avec le soutien du CIST (Collège international des sciences territoriales). Retenu pour le projet 2019-2023 de la FR CIST, ce projet exploratoire est prévu pour deux ans (2022-2023).

Quatre objectifs principaux figurent au cœur du projet :

Définir friche urbaine la caractériser ses ressources par des regards scientifiques pluriels. L'objectif scientifique du projet est de saisir et caractériser les interactions qui constituent la friche urbaine dans son milieu social, écologique et urbain, en visant une approche transdisciplinaire. 2/ Développer des outils conceptuels et des dispositifs méthodologiques pour la recherche transdisciplinaire et pour la recherche-action sur les friches. Le réseau organise des ateliers, considérés comme une expérience collective dont les modalités doivent encore être mises en perspective.

3/ Renforcer le réseau de recherche autour du programme Inter-friches, par l'organisation de moments de partage et d'échange, et par l'élargissement des actions à de nouveaux acteurs et chercheurs.

4/ Intégrer les réflexions d'acteurs territoriaux sur ces espaces. friches sont actuellement au cœur des préoccupations des acteurs territoriaux, renforcées par des objectifs de sobriété foncière plus contraignants (loi climat et résilience d'août 2021), édifiant l'ensemble des friches au rang de gisements fonciers prioritaires. Il s'agit ici de co-construire avec les acteurs d'un territoire d'autres visions de la friche que celle de l'aménagement tout en intégrant à la recherche les contraintes pragmatiques de ces acteurs notamment en matière de planification territoriale et de stratégie foncière.

8e Atelier Inter-friches

Anatomie des friches agricoles dans une petite ville sous influence métropolitaine

Un atelier sur les friches agricoles en contexte périurbain

Cot atolier est porté par le laboratoir

Comité d'organisation

Les 7 premiers ateliers réalisés au sein du réseau Inter-Friches on tous employé des méthodes et investigué des objets différents (atelier de checheur.e.s ou d'étudiant.e.s, en France, Belgique ou Suisse, multisite ou monographiques...). Ils avaient tous un point commun : il s'agissait d'interroger la friche dans des contextes urbains.

L'atelier Inter-Friches de Pertuis s'en distingue car son contexte est périurbain. Situé aux confins de la métropole d'Aix-Marseille, Pertuis est une petite ville périurbaine dont la majorité de la surface est composée d'espaces ouverts (champs, forêt, eau). L'agriculture y occupe 50% de la surface communale.

Cet atelier permettra d'investiguer la question des friches agricoles, ce qui constitue un sujet nouveau pour Inter-Friches. Elles représenteraient 600 à 700 hectares à Pertuis.

Cet atelier est porté par le laboratoire Lieu, d'Aix-Marseille Université (AMU).

Le comité d'organisation se compose de :

- Claire Fonticelli, urbaniste, maîtresse de conférences au sein d'AMU rattachée à l'IUT Villes et territoires durables
- Séverine Bonnin-Oliveira, géographe, maîtresse de conférences au sein d'AMU rattachée à l'IUAR
- Audrey Marco, écologue, maîtresse de conférences au sein de l'ENSP Marseille
- Luca Piddiu, urbaniste, doctorant assistant au sein de l'Université de Genève (Unige)

Textes, photos et mise en page Claire Fonticelli Objectifs de l'atelier

Analyser le lien entre urbanisation et friches agricoles

Pertuis est une ville de près de 20.000 habitants qui a vu sa population doubler en une vingtaine d'années. Aux confins de la métropole d'Aix-Marseille, à la limite entre les départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse, la commune est souvent qualifiée de ville résidentielle. Elle accueille toutefois une part non négligeable d'emploi local (43% des actifs résidents travaillant sur la commune), et une zone d'activité de 70 hectares. Pertuis est marqué par la proximité de la ville d'Aix-en-Provence, située à moins de 20 km (22% des actifs résidents ne travaillant pas à Pertuis y travaillent). Cette "ville

à la campagne" comme elle se définit accueille de nombreuses friches, de différentes natures : la vacance commerciale est marquée dans le centre-ville de la commune, quelques locaux commerciaux abandonnés se

Pertuis, ZAD et friches agricoles

Claire Fonticelli, 2022

dressent en périphérie. S'y ajoutent de nombreuses friches agricoles, sujet au cœur de l'atelier Inter-Friches. Ces friches agricoles sont multiples, tout comme leurs causes : coteaux viticoles laissés à l'abandon faute de rentabilité, terres laissées en friche en attente d'une hypothétique constructibilité, cabanisation entraînant la création de friches

Dans ce contexte, des initiatives émergent en faveur de l'activité agricole, émanant notamment des pouvoirs publics : Pertuis s'est doté d'une Zone Agricole Protégée (ZAP), et la ville accueille une couveuse d'agriculteurs devant favoriser l'installation de jeunes agriculteurs. La commune fait également l'objet d'un remembrement du foncier agricole (Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental, dit AFAF), sous la houlette du département du Vaucluse.

D'autres initiatives émanent également de collectifs luttant contre l'artificialisation des terres agricoles à Pertuis. Le projet de l'extension de la zone d'activité économique fait l'objet d'une opposition importante: il impacterait 86,5 hectares de terres agricoles – dont seulement 10 à 20% seraient en friche. L'opposition provient tant de riverains - réunis au sein de l'association Terres Vives - que de

militants issus du « Soulèvement de la terre ». Entre octobre 2021 et juin 2022, ceux-ci se sont installés en ZAD (zone à défendre) appelée la Zone à Patate en hommage à la Pomme de terre de Pertuis, une variété locale de pommes de terres. Une petite partie des terres agricoles déjà préemptées par l'établissement public foncier a été remise en culture, notamment lors de journées de jardinage collectif rassemblant plusieurs centaines de personnes.

L'objectif de ce 8e atelier INTER-FRICHES est d'analyser la diversité des friches agricoles en présence à travers un arpentage. Il s'agira de renouveler le regard porté sur ces friches et leurs enjeux. A l'heure du zéro artificialisation nette, de la prise de conscience de la nécessité de protéger les terres agricoles, nous interrogerons l'impact des politiques d'urbanisation dans la fabrique des friches agricoles, et étudierons les tentatives de remise en culture des friches existantes.

A travers l'arpentage des friches agricoles et de leurs abords, comment comprendre les dynamiques et les enjeux de ces friches, entre foncier soumis à forte pression, et lutte contre l'artificialisation des terres ? Comme lire les usages actuels de ces friches ? Comment comprendre l'impact de l'urbanisation sur la dynamique de création de ces friches ?

Sujet

Les friches agricoles en Provence

A Pertuis, les friches agricoles sont nombreuses (600 à 700 hectares), et de diverses natures : coteaux viticoles laissés à l'abandon faute de rentabilité (lié au réchauffement climatique et au stress hydrique, ou aux difficultés d'accès), terres fertiles en plaine laissées en friche en attendant des constructions, parcellaire morcelé difficilement cultivable...

Les ateliers Inter-Friches sont souvent l'occasion d'interroger les définitions, notamment du terme de friche, dans des contextes particuliers. Partir des définitions de friches agricoles peut être utile pour pouvoir lire le phénomène et le comprendre.

Une première entrée par la définition de friche agricole est celle donnée par le code rural : la friche est un terrain abandonné de plus de 3 ans selon le Code rural et dépourvu de culture. On la distingue de la jachère qui est une terre laissée au repos un à trois ans dans le cadre d'un assolement ou de mesures afro-environnementales. La jachère, à l'inverse de la friche, n'est pas une terre dont les cultures ont été abandonnées. « La friche est un espace abandonné par la culture et qui retourne à une végétation naturelle en fonction des sols, du climat et de la végétation proche » (Brunet 1991).



La dynamique de la friche Salamandre, 2017

La friche agricole évolue vers la forêt, qui est l'état auquel abouti la friche agricole si elle ne fait pas l'objet d'une intervention.

« La friche fait suite à l'abandon cultural. Elle conduit le plus souvent au boisement spontané (l'« accru » pour les forestiers). C'est un état cultural délaissé durable sans prévision de remise en valeur pour une longue période. À ne pas confondre avec la jachère qui n'est qu'un temps provisoire de repos pour le sol. Les espaces incultes englobent la friche, mais également les landes atlantiques et montagnardes, les maquis méditerranéens, ainsi que tous les sites en marge des espaces exploités (espaces de cultures temporaires ou itinérantes, clairières pastorales, marais inexploités). » (Schnitzler et Génot 2012)

Le processus de « retour à une végétation naturelle », en fait un objet dynamique (Arlaud, 1994) : « D'un point de vue paysager, on peut considérer que la friche représente une strate végétative intermédiaire entre la strate herbacée et la strate arborée » (Arlaud 1994). La friche n'est pas forêt : « le terme de friche englobe toutes les formations qui ne

sont pas forestières et qui n'affichent pas pour autant un usage agricole » (Pic et al. 2020).

Il s'agit d'un processus, donc, et qui va dépendre du contexte de la friche, progressivement colonisée par une végétation spontanée : « La friche est par définition un objet dynamique et son autoorganisation dépend d'interactions internes et externes. La colonisation de l'espace par une végétation spontanée induit un effacement progressif des éléments hérités du passé agricole. Les rythmes d'évolution de la friche sont conditionnés par son héritage, c'est-à-dire son passé agricole et la manière dont s'est opéré l'abandon. La friche beut donc être étudiée au travers de la dynamique des successions végétales. La végétation qui compose la zone de friche évolue dans le temps et présente différents stades, depuis le couvert herbacé (stade initial) jusqu'à la forêt (stade terminal) en passant par un stade buissonnant (stade intermédiaire) » (Pic et al. 2020).

Ces quelques éléments de définition pourront être questionnés durant l'arpentage.

Références :

ARLAUD Samuel, 1994, « Friches et jachères en Poitou-Charentes », Norois, 1994, vol. 164, no 1, p. 667-689.

BRUNET Pierre, 1991, « La politique agricole commune et les friches» », s.l., publications de l'Université de Caen.

GENOT Jean-Claude et SCHNITZLER Annik, 2012, La France des friches, s.l., Éditions Quæ.

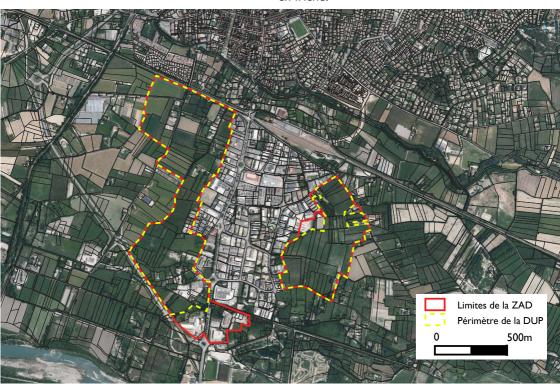
PIC Jessica, GUEN Yoann Le, COSSART Étienne et FRESSARD Mathieu, 2020, « La dynamique d'enfrichement, ses expressions paysagères et ses significations : le cas du Beaujolais viticole », VertigO - Volume 20 numéro 2.

Terrain d'arpentage

Le site du projet d'extension de la Zone d'activité économique de Pertuis

Le 8e atelier Inter-Friches investiguera le lien entre l'urbanisation et les friches agricoles. Pour cela, il s'intéressera plus particulièrement au secteur concerné par l'extension d'une zone d'activité économique, au sud de la commune. Située en limite de l'actuelle zone d'activité économique de Pertuis, sur des terres actuellement agricoles, le périmètre est concerné par un projet

d'extension de la zone d'activité économique (ou ZAE) sur 86,5 hectares. Il est difficile d'estimer la part de cette surface en friches, d'autant que des remises en culture ont été opérées par des militants issus des soulèvements de la terre, ou par des agriculteurs s'opposant au projet. La présidente de l'association Terres Vives qui s'oppose au projet a recensé une dizaine d'hectares en friche.



Ce projet d'extension de ZAE a été l'objet d'une forte contestation locale, menée par l'association Terres Vives Pertuis, avant de prendre une envergure nationale, notamment liée à l'installation d'une Zone à défendre (ZAD) entre octobre 2021 et juin 2022. Des zadistes ont occupé quatre maisons préemptées par l'établissement public foncier, et cultivé un terrain à proximité des maisons, où ils organisaient des de jardinage collectifs. moments L'opposition au projet a été largement médiatisée, conduisant la métropole à créé une commission pour remettre à plat le projet, en juin 2022.

L'actuel projet d'extension est peu précis, sinon dans son tracé. La maîtrise d'ouvrage a en effet réalisé une déclaration d'utilité publique (DUP) pour constitution d'une réserve foncière. Légalement, « la procédure de déclaration d'utilité publique pour constitution d'une réserve foncière se caractérise par deux critères, à savoir l'urgence d'intervenir et l'absence de projet précisément défini » (rapport et conclusions DUP - 28/02/2020). Le projet n'a donc pas à être précisé,

et les évaluations, notamment environnementales, sont limitées.

L'absence de précisions précises sur le projet est un des éléments dénoncés par les opposants au projet, tout comme les éventuels conflits d'intérêt liés au maire de Pertuis, qui est également l'ancien président de différentes entreprises qui s'installeraient sur la ZAE.

La lecture de l'ensemble des pièces versées au rapport du commissaire enquêteur, celle de la presse quotidienne régionale, des discours réalisés par le maire de Pertuis, et un entretien avec le directeur des services urbanisme de Pertuis donnent une idée de ce que la ZAE devrait accueillir, du souhait de la maîtrise d'ouvrage :

- 20 à 30 hectares pour les trois entreprises du groupe Pellenc
- 20 à 30 hectares pour les soustraitants d'ITER
- 20 à 30 hectares pour des activités liés à des entreprises locales.

Actuellement, 12 hectares auraient été vendus à l'EPF (La Provence, 12 juillet 2022).



Barricades devant les maisons squattées de la zone à patate, Pertuis - Claire Fonticelli, 2022



Plantations improvisées durant une manifestation contre le projet, Pertuis Claire Fonticelli, 2022

UNE BRÈVE CHRONOLOGIE DU PROJET D'EXTENSION

2009 (

Le maire de Pertuis demande au préfet du Vaucluse l'ouverture de 300 hectares à l'urbanisation. La demande est refusée en 2010, le périmètre est jugé trop important.

2013

Le maire de Pertuis demande au conseil communautaire d'accepter une demande de création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) auprès du Préfet de Vaucluse avec délégation du droit de préemption à IFPF PACA.

2015

Approbation du PLU en décembre 2015 intégrant l'extension de la zone d'activité.

2019

L'association "Terres Vives" est créée pour lutter contre le projet . Différentes manifestations sont organisées.

Mai - 2020

En mai 2020, la métropole Aix-Marseille lève ses réserves, l'extension de la ZAE déclarée d'utilité publique, et la DUP est approuvée et le périmètre arrêté.

Juin - 2022

En conseil communautaire, la présidente de la métropole d'Aix-Marseille annonce vouloir "mettre le projet sur pause". C'est un quasimoratoire pour le projet

2009

Le "Dire de l'Etat de 2009" souligne le besoin en locaux pour les sous-traitants d'TER. Pertuis est identifié, parmi d'autres sites, comme pouvant accueillir certains de ces prestataires.

2012

le Préfet du Vaucluse prononce un « avis favorable pour une extension de zone limitée à 80 ha, sous réserve de la prise en compte des enjeux agricoles, environnementaux et du risque d'inondabilité »

2014

« Le 31 juillet 2014, le Préfet de Vaucluse a arrêté un périmètre de ZAD (Zone d'Aménagement Différée) de 99 ha aux franges Ouest et Est du quartier Saint-Martin. »

2018

« Approbation du périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique pour réserve foncière mise en œuvre par l'EPF PACA » en février 2018.

2019

Déroulement de l'enquête publique sur la DUP se tient du 2 décembre 2019 au 2 janvier 2020, à Pertuis. La commissaire enquêteur rend un avis favorable avec réserve.

Novembre - 2021

Installation de la ZAD à Pertuis, occupation de trois maisons jusqu'en juin 2021. La mobilisation fait l'objet d'une forte attention médiatique

Déroulé de l'atelier

Un arpentage pour comprendre les liens entre urbanisation et friches



Une friche sur le périmètre du projet d'extension de ZAE Claire Fonticelli, 2022

Deux groupes seront constitués en amont de l'atelier, de manière à favoriser des équipes inter-disciplinaires.

ARPENTER

L'itinéraire est laissé libre. Au sein des groupes, vous devrez dans un premier temps choisir et identifier le périmètre à arpenter, au sein du périmètre concerné par la ZAE, mais également en explorant ses liens à la zone d'activité existante ou à la plaine de la Durance. L'un des objectifs de la restitution sera d'expliciter les choix qui ont amené à privilégier un itinéraire plutôt qu'un autre.

I. DÉFINIR LA FRICHE

La définition de la friche est laissée libre aux arpenteurs : à vous de définir quels espaces sont des friches. Le positionnement disciplinaire, les contextes de recherche différents, devraient permettre de questionner et de débattre de ce que sont les friches agricoles versus les friches « rurbaine » voire urbaines. L'un des objectifs de la restitution pourra alors être de parvenir à une définition commune de la friche agricole.

2. COMPRENDRE LA FRICHE DANS SON CONTEXTE

Au travers des débats et des arbitrages des différents membres du groupe, l'objectif est de s'interroger sur les liens entre les friches, l'espace agricole et l'urbanisation.

L'arpentage devrait permettre d'interroger les lisières et les transitions,

leur lien à l'espace environnant.

Quelles sont les limites de la friche? Quand commence et quand se finit la friche? Quand y pénètre-t-on et quand en sort-on? Comment la friche s'insèret-elle dans le tissu urbain, qu'est-ce qui la voisine?

3 - Trois principales entrées à restituer

Afin de favoriser la restitution, nous attirons l'attention des participants sur trois entrées importantes à investiguer durant l'arpentage.

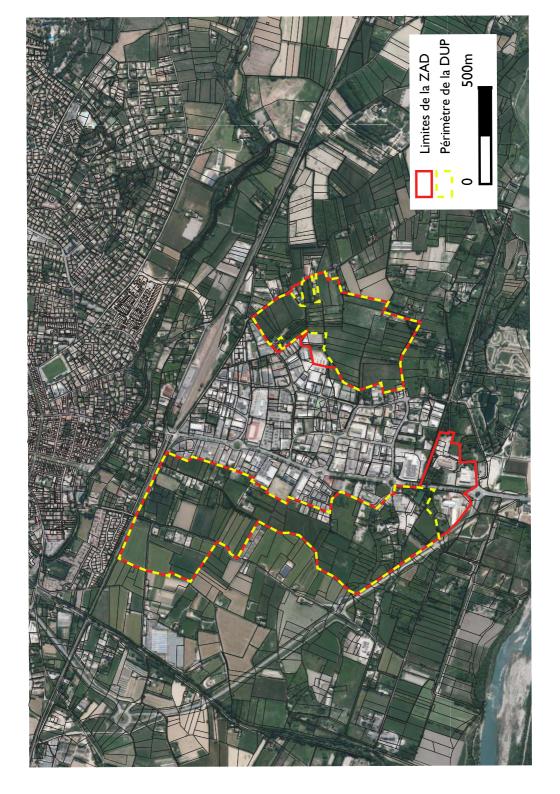
- Le lien entre la friche et l'espace agricole
- Le lien entre la friche et l'urbanisation
- Le lien entre l'espace agricole et l'urbanisation

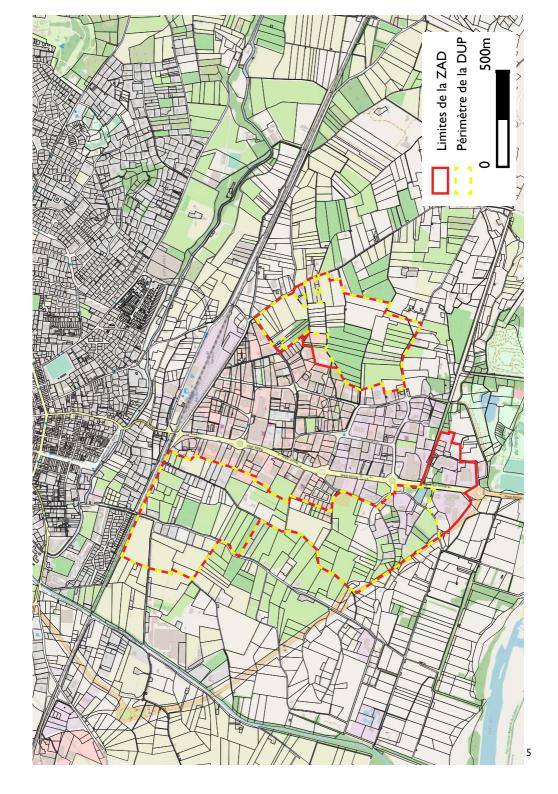
Les modalités de la collecte sont laissées libres, mais elles devraient permettre de développer des visions plus systémiques et d'interroger ces trois différents liens.

RESTITUER

Pour la restitution, les participants auront à disposition du matériel de base dont : l'itinéraire / un fond de plan au format A0, du matériel (papier, calque, feutres, colle, cutter, ...) permettant de décrire les liens/l'absence de liens, un projecteur.

Chacun des groupes devra présenter à l'autre ses analyses et ses observations, afin de débattre des éléments observés, lors de la restitution du vendredi aprèsmidi.





PROGRAMME



Jeudi 13 Octobre 2022

10h - 10h30: Présentation de l'atelier

10h30 - 11h: Présentation du réseau et des activités Inter-Friches

• Simon Blanckaert et Cécile Mattoug : D'Inter-friches à Inter-friches 2.0

11h - 12h: Présentation du contexte de l'atelier

- Claire Fonticelli: L'agriculture du Val de Durance, des légumes ratatouilles aux friches agricoles, éléments de cadrage
- Mathieu Leborgne: « Pertuis des villes et Pertuis des champs: éléments de contexte d'une commune sous influences »
- Claire Fonticelli : D'ITER à Pellenc ST, genèse du projet d'extension de la ZAE à Pertuis

12h - 12h30: constitution des équipes et présentation du protocole d'arpentage

Déjeuner

13h30 - 17h: Arpentage collectif selon deux différents itinéraires - à pied

 Rencontre in-situ avec des opposants au projet d'extension de la ZAE (association Terres Vives)

17h : Retour en salle, rencontre avec Bernadette Cailleaux, de l'association Terres Vives

Diner

Vendredi 14 Octobre 2022

9h - 12h30: Mise en commun

- Préparation de la restitution collective
- Echanges autour des observations réalisées

Déjeuner

13h30 - 15h30: Restitution collective: Urbanisation et friches agricoles à Pertuis, enjeux croisés.

En présence de différents acteurs spécialistes des questions agricoles dont :

- · Erwan Marolleau, SAFER
- Lionel Martin, Conseil départemental de Vaucluse (Agriculture)

15h30 - 16h: Conclusion de l'atelier

Quelles pistes pour poursuivre les réflexions d'Inter-Friches sur les friches agricoles?



PARTICIPANT.E.S Friches

Comité d'organisation de l'atelier :

- Claire Fonticelli, urbaniste, paysagiste, Maîtresse de conférences au sein de l'université d'Aix-Marseille (rattachée à l'IUT Villes et territoires durables et au lieu),
- Séverine Bonnin-Oliveira, géographe, Maîtresse de conférences au sein de l'université d'Aix-Marseille rattachée à l'IUAR et au Lieu,
- Audrey Marco, écologue, Maîtresse de conférences au sein de l'ENSP Marseille et Larep,
- Luca Piddiu, urbaniste, doctorant assistant au sein de l'université de Genève (Unige)

Liste des participant.e.s:

- Simon Blanckaert, Urbaniste et paysagiste, doctorant enseignant à l'université de Mons-Belgique
- Marion Brun, écologue, ingénieure de recherche, ENSP Versailles
- Séverine Bonnin-Oliveira, MCF Aménagement-Urbanisme, Université d'Aix-Marseille
- Claire Fonticelli, géographe, urbaniste, paysagiste, MCF à Université d'Aix-Marseille
- Rodolphe Dodier, Géographe, professeur à l'Université d'Aix-Marseille
- Mathieu Leborgne, Sociologue, ENSP
- Audrey Marco, écologue, MCF ENSP-Larep
- Cécile Mattoug, architecte, urbaniste, géographe, ATER à l'université Paris Ouest Nanterre
- Coline Perrin, géographe, chargée de recherche INRAE Umr Innovation Montpellier
- Luca Piddiu, urbaniste et sociologue doctorant à l'Université de Genève
- Nelly Reignier, Géographe, doctorante à l'Université Paris-Nanterre
- Esther Sanz Sanz, géographe, Chargée de recherche INRAE UR Ecodéveloppement (Avignon)
- Amélia Veitch, anthropologue, doctorante, Université de Lausanne (Unil)

Lieu:

Salle de Réunion et repas à la Villa Majorelle 80 rue Lumière 84120 PERTUIS Contact: Claire Fonticelli claire.fonticelli@univ-amu.fr 06.32.23.44.39



Réseau INTER-FRICHES

Rencontres internationales et interdisciplinaires sur les friches urbaines

Depuis 2019, le réseau INTER-FRICHES organise des rencontres internationales et interdisciplinaires sur les friches urbaines en France, Belgique et Suisse grâce au soutien de la Maison des Sciences de l'Homme de Paris-Nord, puis au soutien du CIST. L'objectif principal du projet expérimental INTER-FRICHES est de définir, ou redéfinir, le concept de friche urbaine de manière transversale: un croisement des regards, des enjeux et des méthodes disciplinaires sur un même objet permet, au fil des ateliers et par une méthode itérative d'arpentage et d'intelligence collective, d'esquisser les invariants des friches - ce qui est friche et ce qui fait friche - afin d'en obtenir des outils d'analyse et de compréhension transversaux.

Comité de pilotage d'INTER-FRICHES

Coordinatrices

Marion Brun (ENSP-LAREP) Claire Fonticelli (Aix-Marseille, LIEU) Cécile Mattoug (Nanterre - <u>LAVUE</u>)

Chercheur.e.s

Simon Blanckaert (Université de Mons)
Caroline Cieslik (HCA)
Francesca Di Pietro (CITERES)
Sarah Dubeaux (LATTS)
Kristel Mazy (Université de Mons)
Hugo Rochard (LADYSS)
Serena Vanbutsele (Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg, Suisse)

En octobre 2022, le réseau INTER-FRICHES se réunit pour son huitième atelier autour de la question du lien entre urbanisation et friches agricoles. Les participant.e.s de l'atelier, seront amenés à arpenter les friches agricoles au sein d'un périmètre concerné par un projet d'extension de zone d'activité économique et où coexistent friches agricoles, bâti et agriculture.

Comité d'organisation de l'atelier Pertuis

Claire Fonticelli (Aix-Marseille, LIEU) Séverine Bonnin-Oliveira, (Aix-Marseille, LIEU)

Audrey Marco (ENSP-LAREP) Luca Piddiu (Université de Genève)

